

À compléter entièrement

Brocante d'ÉCURIE le 24 juin 2023 de 13 h à 18 h

Renseignements exposants

Nom & prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date et lieu de naissance : _____

Nationalité : _____ ☎ (Obligatoire) _____

Courriel : _____

N° d'immatriculation du véhicule utilisé : _____

Pièce d'identité : Carte d'identité Passeport Permis de conduire

Autre précisez : _____

n° : _____ Délivrée le _____

Par : _____

Marchandises exposées : _____

Nombre d'emplacements de 5 mètres : _____ (5 € les 5 mètres)

Règlement uniquement par chèque

N° emplacement désiré : _____ Paiement joint :

Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes d'ÉCURIE

La réservation est enregistrée à réception du règlement.

Déclare sur l'honneur :

- ⇒ L'exactitude des informations fournies.
- ⇒ Ne vendre que des objets personnels et usagés. (article L310-2 du code du commerce)
- ⇒ Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Fait à : _____ le _____

- Signature
- ◆ Permanences : aux heures d'ouverture de la mairie.
 - ◆ Entrée du public gratuite.
 - ◆ Buvette, restauration, toilettes : (13 h à 17 h)
 - ◆ Horaires de la brocante : 13 h à 18 h
 - ◆ Pour plus d'information contacter :
M. Gilles WATRELOT ☎ 07 89 26 87 58

Règlement consultable sur :
<http://www.mairieecurie.fr/agenda/brocante-d-ecurie-2023>

Ne pas jeter sur la voie publique

IPNS




SAMEDI 24 JUIN 2023 DE 13 h à 18 h

Organisée par le Comité des Fêtes d'ÉCURIE et la Municipalité

Site internet : <http://www.mairieecurie.fr/agenda/brocante-d-ecurie-2023>

Inscriptions : Compléter la fiche au verso, l'adresser en Mairie d'ÉCURIE, accompagnée du règlement par **chèque uniquement** et d'une enveloppe **timbrée** (à l'ordre du Comité des fêtes d'ÉCURIE).

Quelques points à respecter pour le bon déroulement :

- ◆ Entrée des véhicules de 11 h 30 à 13 h.
- ◆  Aucune sortie de véhicule avant 18 h.
- ◆ Les emplacements sont attribués par l'organisateur.
- ◆ Les exposants doivent respecter les emplacements notifiés.
- ◆ Le village d'ÉCURIE est engagé dans une démarche environnementale et de tri des déchets. Il appartient à chaque exposant de laisser son emplacement propre avant de partir.



L'installation des stands aura lieu entre 11 h 30 et 13 h 00.
Après 13 h, aucun véhicule, sauf véhicule de sécurité ne sera admis dans l'enceinte de la manifestation jusqu'à 18 h.

Ne pas jeter sur la voie publique

IPNS